

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit pénal général (4DR1034)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 6 ph	Voir ci-dessous	9
Préalable au master en droit	Cours: 6 ph	Voir ci-dessous	9

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

KUHN André, Professeur ordinaire.

Contenu

Le Livre premier du Code pénal suisse (art. 1 à 110) contient les dispositions générales et porte sur l'application de la loi pénale, sur les conditions de la répression, ainsi que sur les sanctions pénales et leur exécution.

Forme de l'évaluation

Tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le ou la candidat-e de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue.

Documentation

Killias M., Kuhn A., Dongois N., Précis de droit pénal général, 4e édition, Stämpfli, Berne, 2016 / Kuhn A., Sanctions pénales : est-ce bien la peine et dans quelle mesure ?, 2e édition, Charmey : l'Hèbe, Collection La Question, 2010 (<http://www.lhebe.ch>).

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra, avec heures d'exercices pratiques.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Identifier les différentes phases de la réflexion en matière pénale
- Utiliser les connaissances acquises pour résoudre des cas pénaux simples
- Identifier les différentes formes de sanctions pénales
- Reconnaître les éléments constitutifs d'une infraction

Compétences transférables

- Communiquer efficacement, par écrit et/ou oral, de manière rigoureuse et scientifique